

Chers Dalhemoises et Dalhemois,

La lutte contre le coronavirus Covid-19 continue. Le Conseil National de Sécurité (CNS) du mercredi 15 avril a décidé de prolonger les mesures de confinement jusqu'au 3 mai inclus.

Dans cette seconde édition de notre courrier « Coronavirus Communication », nous aborderons les dernières modifications de l'arrêté ministériel, la question du port du masque, le service de collecte des déchets de pelouse, ainsi qu'un rappel des différents services existant sur notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture. Et n'oublions pas, nous sommes tous acteurs dans ce combat. Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Bourgmestre, Arnaud Dewez

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ADMINISTRATIFS—RAPPEL

Tout passage à l'Administration ne peut se faire **que sur rendez-vous en formant le 04/379.18.22**. Nous invitons la population à **limiter ces passages aux seules démarches administratives strictement indispensables et qui ne peuvent pas être reportées !**

Rappel : vous pouvez notamment télécharger et/ou imprimer certains documents sur l'application Mon DOSSIER (<https://mondossier.rn.fgov.be/>). Ces certificats ont la même valeur que ceux délivrés à la commune. Les autres services administratifs sont disponibles uniquement par téléphone (www.dalhem.be / [Ma Commune / Services communaux](#)).

Les bibliothèques communales restent fermées. Concernant les **sacs poubelles blancs gratuits** non retirés cette année, vous pouvez téléphoner au 04/379.18.22 jusqu'au mercredi de chaque semaine et vous serez livré(e) par le Service des travaux sur le seuil de votre porte (ou autre endroit choisi) le vendredi matin de la même semaine.

Entrée en vigueur de l'arrêté ministériel du 17 avril 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant sur des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

Parmi les modifications, nous pouvons notamment retenir que:

- Les magasins horticoles et de bricolage peuvent officiellement ouvrir en respectant les distances de sécurité.
- Les occupants de résidences (maisons de repos, de soin ou accueillant personnes avec un handicap) peuvent recevoir une personne de confiance désignée à l'avance et toujours la même pour autant qu'elle n'a pas présenté de symptômes de la maladie durant les 15 jours avant la visite. Idem pour les personnes qui vivent seules et qui ne peuvent se déplacer. **Cependant les Bourgmestre de certaines communes ont pris un arrêté afin de l'interdire.**
- Les sorties à cheval sont permises, et ce uniquement en vue du bien-être de l'animal et avec un maximum de deux cavaliers.

PAS D'AUTORISATION POUR LES FESTIVITES PUBLIQUES AVANT LE 30 JUIN 2020

Les événements qui, à ce stade, auraient dû se dérouler sur l'espace public ou dans des lieux ouverts au public avant le 30 juin ne feront pas l'objet d'autorisation des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège. Les festivités sur la Commune de Dalhem sont donc annulées.

Les événements relevant de la sphère privée (communion, anniversaire, barbecue...) restent soumis aux impositions du Conseil National de Sécurité. Ce dernier devrait se réunir à nouveau le vendredi 24 avril et aura pour objectif d'élaborer de manière plus précise la prochaine étape du déconfinement. La question des rassemblements publics et privés devrait y être abordée.

DRIVE-DALHEM

Consultez le site <https://www.drive-dalhem.be/> pour trouver tous les commerces alimentaires ouverts en cette période de Covid-19 qui organisent un service de livraison à domicile ou à emporter.

« SE PROMENER »

Nous sommes autorisés à nous promener pour prendre l'air. Cependant, nous insistons pour que chacun d'entre vous respecte les sentiers/chemins et ne se balade pas dans des propriétés privées.



DISTRIBUTION DE MASQUES CHIRURGICAUX AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE, ACTEURS DE PREMIERE LIGNE

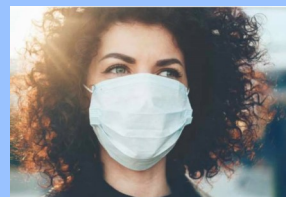
Nous remercions le groupement « Fonds des Entreprises Solidaires ». Grâce au contact étroit avec cette équipe d'entrepreneurs liégeois qui a lancé le pari de récolter des fonds, la Commune de Dalhem a pu bénéficier à titre gratuit d'un stock de 2000 masques chirurgicaux qui ont déjà été distribués au secteur paramédical dalhemois.

D'autre part, la Commune continue à jouer son rôle de distribution des masques chirurgicaux aux professionnels de la santé ciblés par le fédéral et l'ASBL Liège Métropole (asbl regroupant les 24 bourgmestres de l'arrondissement liégeois).

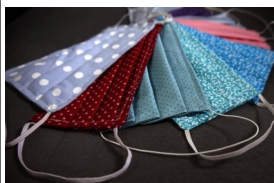
Nous rappelons à tous les professionnels de la santé qu'il est important de vérifier sur le site de la Commune (Economie / Annuaire) si leurs coordonnées sont exactes.

DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSU AUX HABITANTS DE DALHEM

Etant donné que le port du masque jouera un rôle important dans la stratégie de déconfinement, la Commune de Dalhem a commandé plusieurs milliers de masques réutilisables (made in Europe). Ceux-ci seront distribués à chaque ménage de la commune dans des délais raisonnables (début mai). Le port d'un masque est complémentaire aux mesures prioritaires liées au combat contre la propagation du Covid-19 : respect de la distanciation sociale, lavage fréquent des mains, limitation stricte des déplacements. Parallèlement, nous remercions vivement les nombreuses couturières qui confectionnent depuis des semaines des masques artisanaux.



A VOS MASQUES, PRÊT, PARTEZ !



Vous êtes nombreux à nous avoir proposé spontanément vos services et votre énergie dans le cadre de la confection de masques en tissu.

Aussi, parce qu'il y a lieu de poursuivre nos efforts et renforcer les actions des autorités fédérales et régionales, la Commune de Dalhem a décidé, complémentairement à Liège Métropole, d'acheter les matières premières pour réaliser des masques de tissu

supplémentaires. Vous voulez renforcer nos équipes de couturier(ère)s bénévoles ou tout simplement offrir un peu de votre temps pour des tâches diverses (acheminement des kits tissus aux couturier(ère)s, mise sous enveloppes, etc.), n'hésitez pas à nous contacter via le numéro de téléphone suivant (Béatrice Debattice au 04/374.74.32— Michelle Dieu au 04/374.74.30).



COLLECTE DES DECHETS DE PELOUSE POUR LES CITOYENS DALHEMOIS

Dans le but de limiter les déplacements, le Service des travaux et de l'environnement de la Commune vous accueillera de 13h30' à 15h30' le mardi dans la cour de l'école de

Dalhem et le jeudi sur le parking de l'école de Warsage (entrée par la rue Craesborn) jusqu'à la fin du confinement (actuellement le 3 mai).

Afin de respecter les mesures gouvernementales, nous vous demandons de décharger vous-mêmes vos déchets de pelouse (et pas d'autres déchets verts) dans le conteneur, de respecter les distances de sécurité avec les agents communaux et de ne pas sortir de votre voiture avant que la personne avant vous soit rentrée dans sa voiture.

Canaux d'informations disponibles :

- ⇒ **0800/14.689** (numéro gratuit accessible de 8h à 20h en semaine et de 10h à 20h le week-end)
- ⇒ La **radio**, la **télévision**, la **presse** continuent de vous informer
- ⇒ Les **pages Facebook et Twitter** du SPF Santé Publique et du Centre de crise national et la page Facebook de la Commune de Dalhem
- ⇒ **www.info-coronavirus.be**
- ⇒ **www.dalhem.be**
- ⇒ **1718** : appel gratuit pour l'aide aux urgences sociales
- ⇒ **0800/300030** : appel gratuit en cas de violences conjugales
- ⇒ **0800/32123** : Centre de prévention du suicide
- ⇒ Ne surchargez pas les numéros 101 et 112 : ces numéros d'urgence ne sont pas là pour répondre aux questions

Propagez l'info, pas le virus !

Nous restons à votre service
04/379.18.22—info@commune-dalhem.be